

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE394

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 47

I. Aux alinéas 31 et 32, substituer aux mots :

« souhaite expérimenter »,

les mots :

« a initié ou souhaite initier » ;

II. En conséquence, aux mêmes alinéas, substituer au mot :

« le principe de cette expérimentation »

les mots :

« son principe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.